http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article714

PSYCHOLOGIE
PSYCHOLOGUE

Pour une évolution du cadre d'exercice de la psychologie clinique dans les établissements de santé .

- L'ACTUALITE -

Publication date: mardi 25 avril 2017

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Lire aussi Une pratique de la psychologie clinique dans un territoire médical indifférent voire perplexe devant la dimension psychique :

Lire aussihttp://www.reseaupsychologues.eu/Le...

Depuis la création du titre de psychologue et le décret d'application définissant les missions du psychologue hospitalier, celui-ci a pris ses responsabilités avec sa formation ancrée dans les sciences humaines à côté de la médecine dans une perspective pluridisciplinaire. Seulement, la politique institutionnelle des établissements de santé a organisé la contribution de notre profession sur un mode hiérarchique, dans une plurifonctionnalité, niant ainsi toute autonomie réelle au psychologue et par la toute la richesse des références épistémologiques de la psychologie. La dérive plurifonctionnelle a généré en réalité un modus vivendi qui attribue au psychologue une fonction d'appoint technique aux pratiques médicales et psychiatriques. Il aura fallu attendre l'année 2016 pour que la contribution de la psychologie clinique et des psychologues soit remise sur le devant de la scène avec un amendement à la loi santé (soutenu par le député Denys Robiliard) qui relance notre contribution disciplinaire, au travers du projet psychologique en faveur des patients à côté du projet médical.

Par conséquent nous souhaitons exercer dans un cadre qui ne peut plus se satisfaire de petits ajustements au service d'une hiérarchie médicale uniquement , nous voulons prendre nos responsabilités dans le champ des soins psychiques, dans le cadre de notre discipline, de nos méthodes et de notre éthique en faveur de l'attention portée aux sujets et à leur subjectivité.

Si décret il devait y avoir ou autre modification légale, il paraît essentiel qu'ils devront tenir compte de l'évolution observée dans toute la société avec la contribution de la psychologie et des psychologues (santé, travail, justice, éducation, formation.....).

Voilà, ci-dessous, les points essentiels que nous voulons faire valoir dans le cadre du groupe de travail qui réunit toute la profession pour faire évoluer la profession.

Contribution issue d'échanges de l'Inter collège Franche-Comté associé récemment à L'intercollége de Bourgogne.

Le champ disciplinaire de la psychologie traverse toute l'activité humaine de la société. La psychologie est requise pour éclairer, comprendre et traiter les rapports réciproques entre la vie psychique des personnes et les comportements individuels et collectifs autrement dit la subjectivité dans son rapport aux autres.

A ce titre, les psychologues praticiens, les enseignants chercheurs psychologues, les chercheurs ont la

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE

coresponsabilité pleine et entière et en référence du champ disciplinaire de la psychologie.

Dans le cadre de la prise en compte de la formalisation de la réalité psychique de la subjectivité et pour la contribution des psychologues à une société humaine, il y a lieu de

1. Constituer un lieu et définir un territoire hospitalo-universitaire associant la recherche clinique et la pratique clinique pour l'étude du psychisme et le traitement des personnes au travers d'une démarche professionnelle propre, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

2. Animer la discipline par :

L'enseignement initial en amenant le niveau de formation à un doctorat de troisième cycle.

La pratique clinique

La formalisation de l'activité et bilan d'activité.

La transmission (stage, supervision)

3. Veiller sur la discipline relativement aux pouvoirs publics et à la déontologie.

J Paul Aubel
Paul Boissenin
Psychologues hospitaliers Inter collège Bourgogne Franche Comté

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE